



## DECISION DU MAIRE

PRISE LE 30.06.2023

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DES  
DELIBERATIONS DU 25 MAI 2020 ET DU 19 MAI 2022

Marchés Publics  
EB/SG

2023-n° 179

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20230630-MP2023DEC179-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

**OBJET : Signature de l'avenant n°1 – avenant de transfert pour le lot n°3 – Fourniture, livraison et maintenance d'un traceur de l'accord-cadre n° 2019-05 – « Renouvellement locatif et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs »**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** les délibérations n°2020-05-25/05 du 25 mai 2020 et n°2022-05-19/04 du 19 mai 2022 aux termes desquelles il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**VU** le lot n°3 – Fourniture, livraison et maintenance d'un traceur de l'accord-cadre n°2019-05 relatif au renouvellement locatif et à la maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs, conclu entre la Ville et la SAS AM TRUST le 3 juillet 2019 et notifié le 5 juillet 2019,

**CONSIDERANT** que suite au regroupement de l'activité PMS de la SAS AM TRUST au sein de la SAS MCA BUREAUTIQUE – MCA-APOGEE, tous les engagements pris par la SAS AM TRUST sont intégralement repris par la SAS MCA BUREAUTIQUE – MCA-APOGEE à compter du 11 mars 2023,

**CONSIDERANT** qu'il convient de formaliser ce changement de titulaire par la conclusion d'un avenant de transfert,

**CONSIDERANT** que cet avenant de transfert est sans incidence financière et ne nécessite, par conséquent, pas d'être soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer l'avenant n°1 – avenant de transfert pour le lot n°3 – Fourniture, livraison et maintenance d'un traceur de l'accord-cadre n°2019-05 relatif au renouvellement locatif et à la maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs, avec le nouveau titulaire, la SAS MCA BUREAUTIQUE – MCA-APOGEE, domiciliée 73 Rue du Château à Boulogne-Billancourt (92100).

**Article 2 :** Le nouveau titulaire est réputé intervenir en qualité de seul titulaire, pour la durée du marché et jusqu'à son terme, en lieu et place de la SAS AM TRUST, dans le respect des droits et obligations résultant du marché initial (durée, conditions financières, ...).

H

**Article 3 :** Toutes les clauses et dispositions des pièces contractuelles de l'accord-cadre demeurent pleinement applicables.

**Article 4 :** La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le 30.06.2023

Mis en ligne et/ou notifié le : 30.06.2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 30.06.2023.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte